

4

Mettre en place un comité interministériel de la Culture



100%

STATUT

Recommandation alternativement transposée

Version 3

Travaux réalisés

- La recommandation no 4 « Mettre en place un comité interministériel de la Culture » a été transposée alternativement. Par le biais des Assises sectorielles et des Assises thématiques (voir recommandation KEP no 1) ainsi que des groupes de travail interministériels, le ministère de la Culture a initié un échange informel et régulier avec les acteurs du secteur culturel et les représentant/es étatiques.
- 15 novembre 2024 : Entrée en vigueur de l'Arrêté du Gouvernement en Conseil du 25 octobre 2024 portant instauration d'un comité interministériel assistant le commissaire à la langue luxembourgeoise

Documentation

- [Arrêté du Gouvernement en Conseil du 25 octobre 2024 portant instauration d'un comité interministériel assistant le commissaire à la langue luxembourgeoise](#)

Contact

- Carl Adalsteinsson
(+352) 247 86603
carl.adalsteinsson@mc.etat.lu
- Gene Kasel
(+352) 247 88622
gene.kasel@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 09.01.2025